

Collectif d'habitants de la ville et du canton de Genève.

Service du Conseil Municipal  
44 Rue de la Coulouvrenière  
1204 Genève

Genève, le 02 novembre 2021

**Pétition à l'attention du Grand Conseil du canton de Genève et du Conseil Municipal de la ville de Genève**

Nous, soussigné-es, demandons aux autorités compétentes de la Ville de Genève et du Canton de Genève de reconsidérer urgemment la décision arbitraire d'amender les deux roues motorisées qui a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

En effet, le département des infrastructures (DI) lançait, le 10 juin dernier, la première phase d'une campagne de sensibilisation au sujet du stationnement illicite des motos et scooters. Nous apprenions via la presse locale ainsi que le communiqué du département que ce dernier avait l'intention d'amender les utilisateurs stationnés sur les trottoirs, estimant que suffisamment de places ont été créées ces dernières années.

Les statistiques cantonales nous informent qu'au 31 décembre 2019 plus de 57'000 véhicules deux-roues motorisés sont enregistrés sur le canton de Genève. Le constat du département des infrastructures estimant que suffisamment de places ont été créées ces dernières années nous semble exagéré. Au regard du nombre d'utilisateurs et de constats qui peuvent être faits à toute heure de la journée dans des zones à forte densité notamment dans les centres urbains ou autour des gares, nous considérons que le nombre de places de stationnement deux-roues motorisés est insuffisant.

Nous comprenons et soutenons la volonté du canton de souhaiter cesser le stationnement sur les trottoirs. Cependant, en l'absence de places de stationnement en nombre suffisant, l'Etat ne peut pas justifier des amendes d'un montant de 120 CHF. Une telle mesure serait injuste et disproportionnée aux regards des utilisateurs d'autres types de moyens de transport et en opposition avec la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée par une large majorité du peuple genevois en 2016.

Dès lors, les signataires de cette pétition demandent à la ville de Genève ainsi qu'aux autorités cantonales de continuer la deuxième phase mise en place par le département des infrastructures à savoir :

- Diffusion d'un tout-ménage d'information et de sensibilisation
- Campagne de sensibilisation sur le terrain avec la pose de "cravates" sur les deux-roues motorisés mal stationnés dans un certain nombre de secteurs du canton
- Campagne d'affichage, principalement en Ville de Genève
- Campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux

---

Personne de contact :

Maxime Provini, Rue de Carouge 59, 1205 Genève  
[maxime.provini@cm.ville-ge.ch](mailto:maxime.provini@cm.ville-ge.ch)

En outre, nous invitons l'Etat à :

- Ne pas verbaliser dès le mois de novembre les véhicules deux-roues motorisés qui seraient mal stationnés tant que ce dernier ne peut pas garantir un nombre suffisant de places disponibles, en particulier dans les zones urbaines ainsi qu'aux alentours des gares CFF et Léman Express.
- Faire une évaluation sérieuse du manque de places en comptabilisant les véhicules mal stationnés.
- Effectuer une analyse précise des places pouvant encore être créées sur la ville de Genève et les centres urbains du canton.
- Fournir des statistiques sur le nombre de « cravates » distribuées durant la période comprise entre le mois de juin et novembre 2021.

Collectif d'habitants de la ville et du canton de Genève.

Maxime Provini

Lorin Voutat

Ruben Israel

Yvan Rego

Guillaume Winterstein

Annexes : Lien vers la pétition électronique : <https://chnq.it/fvZYjMfk>

Liste des signataires

---

Personne de contact :

Maxime Provini, Rue de Carouge 59, 1205 Genève

[maxime.provini@cm.ville-ge.ch](mailto:maxime.provini@cm.ville-ge.ch)